

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
17 juillet 2002
Français
Original: anglais

Assemblée générale
Cinquante-sixième session
Point 166 de l'ordre du jour
Mesures visant à éliminer le terrorisme international

Conseil de sécurité
Cinquante-septième année

**Lettre datée du 17 juillet 2002, adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent d'Israël
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur d'appeler votre attention sur le dernier incident de la campagne de terrorisme menée sans relâche par les Palestiniens contre les citoyens israéliens.

Aujourd'hui, peu après 15 heures (heure locale), des terroristes palestiniens ont fait exploser une bombe d'accotement au passage d'un autobus israélien qui se dirigeait vers le village d'Emmanuel. Une fois que l'autobus s'est immobilisé, les terroristes, qui s'étaient cachés aux abords de la route et avaient revêtu des uniformes de l'armée israélienne, l'ont criblé de balles et ont lancé des grenades antichars à travers les fenêtres alors que les passagers, pris au piège à l'intérieur, cherchaient, paniqués, à se protéger. Huit Israéliens ont été tués dans cet attentat et 16 autres ont été blessés, dont la moitié grièvement. Parmi les morts, on compte Tiferet Sarah Shilon, une fillette de 9 mois, tuée avec sa grand-mère de 67 ans et son père de 35 ans. On compte également une nouveau-née, née par césarienne d'urgence parce que sa mère, dans un état de grossesse avancé, avait été blessée dans l'attentat.

Pas moins de quatre organisations terroristes palestiniennes revendiquent la responsabilité de cet attentat : le Hamas, le Front démocratique pour la libération de la Palestine, le Jihad islamique et les Brigades des martyrs d'Al-Aqsa, branche terroriste de la propre faction du Fatah du Président Arafat. On présume qu'il a été perpétré par la cellule Hamas qui avait commis un attentat semblable au même endroit le 12 décembre 2001, attentat dont il a été fait état dans une lettre datée du 13 décembre 2001 (A/56/706-S/2001/1198).

Israël tient l'Autorité palestinienne et son Président, Yasser Arafat, pour responsables de cet acte de terrorisme. De tels attentats sont les conséquences inévitables des incitations constantes à la violence venant des médias palestiniens officiels, de la diabolisation des juifs et des Israéliens dans les écoles palestiniennes et du soutien financier et logistique apporté à des terroristes connus par l'Autorité palestinienne.



L'attentat d'hier prouve que les mesures de défense prises par Israël restent nécessaires face aux menaces implacables du terrorisme palestinien. Bien qu'il soit impossible de déjouer chaque tentative, les efforts des forces israéliennes ont permis de prévenir d'innombrables attaques au cours des dernières semaines. Aussi longtemps que l'Autorité palestinienne refusera d'honorer sa responsabilité de combattre le terrorisme, conformément aux obligations qu'elle a contractées et aux résolutions du Conseil de sécurité, Israël n'aura d'autre choix que de prendre les mesures qu'il juge nécessaires pour l'exercice de son droit à la légitime défense.

La présente lettre fait suite à mes nombreuses autres lettres relatant la campagne de terreur menée par les Palestiniens depuis septembre 2000.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de la cinquante-sixième session de l'Assemblée générale, au titre du point 166 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent
(*Signé*) Yehuda **Lancry**
